

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES (CGV) POUR LES COMMANDES DE FORMATION EN PRESENTIEL

ACCELERATEUR M – Association loi 1901
61 boulevard des Dames 13002 MARSEILLE (France)
SIRET 84321317400017 RCS MARSEILLE • NAF 8299Z

Centre de formation agréé sous le n° : 93131846313 auprès de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Article 1: Introduction

L'ACCELERATEUR M est une association ayant pour principal objet de déployer, au cœur de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille, des programmes d'accélération thématiques pour les entreprises innovantes, une offre de services en Open Innovation visant à faciliter la collaboration productive entre grands groupes, ETI, collectivités et start-ups, et des partenariats avec d'autres structures d'accélération de par le Monde. Véritable plateforme d'innovation, la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille est un lieu de rencontres, d'incubation, d'accélération, d'émulation, et de création qui se distingue par une offre et une démarche partagée pour les startups, les entreprises, les chercheurs, les étudiants et le grand public. C'est au sein de la richesse de cet écosystème que l'Accélérateur M accueille et fait croître des entreprises innovantes dont les capacités de développement sont clairement identifiées, au travers de ses trois filières d'excellence :

La Mer, les Ports et l'Économie Bleue
Les Industries Culturelles et Créatives
La Qualité de vie et l'Urbanisme en Méditerranée

Le siège social est domicilié au 61 Boulevard des dames 13002 MARSEILLE – France.
Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées CGV) s'appliquent à toutes les formations en présentiel proposées par l'ACCELERATEUR M correspondant à des sessions de formation inter-entreprises et dispensées dans un lieu prévu à cet effet. Ces conditions sont systématiquement remises au client décisionnaire.

Ainsi, chaque passation de commande de formation en présentiel implique l'adhésion entière et sans réserve à ces présentes CGV et prévalent sur tout autre document du client. Toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'ACCELERATEUR M, prévaloir sur les présentes CGV. Le client s'engage à faire respecter les présentes CGV par l'ensemble de ses salariés.

Article 2: Documents contractuels

Les obligations de l'Accélérateur M en tant que dispensateur de formation qui s'appliquent aux formations en présentiel se résument à la délivrance des documents légaux obligatoires suivants:

- Une attestation de formation à l'issue de la durée prévue par la convention de formation qui sera établie préalablement. Cette convention sera utilisée pour le dossier de prise en charge éventuel de cette formation par un organisme collecteur.
- Une feuille d'émargement justifiant de la présence des stagiaires et de la durée.
- Un programme détaillé de la formation avec une synthèse des différents modules.

En cas de demande prise en charge de la formation nous vous fournirons sur demande :

- Un devis valant convention de formation vous permettant de préparer votre dossier de financement.

Toute commande passée vaut acceptation de ces CGV. A l'issue de la fin de la formation nous nous engageons à faire parvenir à chaque personne formée les attestations de présence le concernant sous 7 jours ouvrés maximum.

Article 3: Conditions d'annulation

Toute annulation de la prestation doit parvenir par écrit à l'Accélérateur M au moins quinze jours francs avant le début de la première date de prestation initialement prévue.

Toute prestation commencée est due dans sa totalité, sauf accord des deux parties. De même, si un stagiaire ne se présente pas ou s'il ne prévient pas de son absence au moins 48 heures à l'avance, il sera facturé comme s'il avait assisté à la session. En cas d'annulation d'une séance par l'ACCELERATEUR M, pour quelque motif que ce soit, nous faisons en sorte que les stagiaires soient prévenus au plus tôt.

Article 4: Tarifs et règlements

Le prix de la formation est conforme au tarif en vigueur au moment de la passation de commande. Il comprend les frais de formation et du formateur. En fonction de la formation, il pourra être rajouté des frais de déplacement, repas, hébergement ou autre : ces frais seront déterminés à l'avance et le client les aura validé en amont.

Les règlements se feront par virement ou prélèvement ou chèque.

Les chèques seront encaissés dès la fin de la formation et exigible le jour même. L'Accélérateur M ne délivrera aucune attestation de formation tant que le règlement n'aura pas été perçu et encaissé.

Pour un paiement par virement, les accès seront fournis uniquement après réception des fonds sur le compte et aucune attestation de virement ne pourra être prise en compte.

Si le stagiaire souhaite une prise en charge par un financeur (type OPCO), la procédure à suivre est la suivante :

Demander à l'Accélérateur M, l'établissement d'une convention de formation (il devra par conséquent disposer de son numéro d'adhérent à l'organisme collecteur et en justifier de sa qualité d'ayant droit comme par exemple avec un bulletin de salaire ou une attestation de cotisation). Il enverra sa demande de prise en charge à ses frais et par lui-même.

Dès lors, après règlement de la formation, et la formation suivie le client recevra sa facture acquittée l'Accélérateur M, ainsi que l'attestation de fin de formation, la feuille d'épargement et l'ensemble des documents nécessaires. Il enverra ces documents à l'organisme pour obtenir son remboursement, une subrogation est possible pour éviter un remboursement et les modalités seront gérées par l'Accélérateur M).

Si le client était amené à régler pour le compte de personne(s) tierce(s), il devra nous transmettre une liste complète avec les noms, prénoms, emails et les différentes formations choisies afin que les documents soient individuellement rédigés. Cette procédure est nécessaire afin de pouvoir justifier des attestations aux bons noms des stagiaires.

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Aucun délai de paiement n'est accordé, et, en cas de retard, l'Accélérateur M pourra suspendre toutes les commandes en cours ainsi que les interventions futures. Passée la date d'échéance, une pénalité de retard sera calculée au taux légal, soit 1,3% par mois (Loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992), exigible sur simple demande de l'Accélérateur M. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires

d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de justice. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixée à 40€ (décret n°2012-1115 du 02/10/2012).

Article 6: Accès à la formation

L'accès au lieu de formation sera stipulé dans la convention de formation. Sauf exception, la salle de formation est accessible 15mn avant le démarrage de la session.

Les documents précisant les conditions d'accès et de lieu ainsi qu'un livret d'accueil sera remis à chaque stagiaire au minimum 7 jours avant le début de la session.

Article 7: Propriété intellectuelle

L'ensemble du contenu des formations est proposé par des experts dans leur domaine. Cependant, et compte-tenu de l'évolution croissante des différentes plateformes et usages, une information qui ne serait plus d'actualité ne pourrait ouvrir le droit à un quelconque remboursement ou indemnité.

Les formations sont régulièrement mises à jour pour toujours fournir une information d'actualité. L'Accélérateur M ne pourrait donc être tenu responsable si des erreurs apparaissaient dans les formations.

L'ensemble des documents remis ou utilisés au cours de la prestation constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. En conséquence, le stagiaire et le client s'interdisent d'utiliser, copier, transmettre et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de l'Accélérateur M. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique. Tout partage ou divulgation d'information autre qu'au stagiaire formé, sans l'accord écrit de SASU BND CORP, expose le client à d'éventuelles poursuites.

Article 8: Confidentialité

Les parties s'engagent à garder la confidentialité quant aux informations et documents échangés concernant l'autre partie durant la prestation, de quelle que nature qu'ils soient (économiques, commerciaux, techniques, matériel pédagogique...).

Article 9: Informatique et Libertés et RGPD

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant. Ce droit peut s'exercer en faisant une demande écrite, par mail ou par courrier.

Les informations qui sont demandées au client ou stagiaire sont nécessaires au traitement de sa commande. A défaut d'opposition expresse de sa part, le client donne son consentement à l'utilisation des données nominatives recueillies aux termes de sa commande, au titre du fichier de clientèle du vendeur.

Article 10: Référencement

Le client autorise l'Accélérateur M à mettre son nom et son logo dans la liste de référencement et portfolio ou tout autre communication visant à citer les clients partenaires de l'Accélérateur M, y compris l'ensemble des réseaux sociaux. Si le client ne souhaite pas paraître dans la liste de référencement, il devra nous en avvertir par courrier au siège de la société.

Article 11: Différends éventuels

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Marseille sera saisi du litige.